

### LETTRE D'INFORMATION DE LA FNDT SUR LA CRISE DE L'ENERGIE ET LES POSITIONS DE LA FNDT

Le 31 /03/ 2022

Mesdames Monsieur, chers Collègues,

Objet : Situation du secteur du Taxis, de ses entreprises et salariés.

Chers Collègues

Nous revenons vers vous dans le cadre des différentes actions en cours à la FNDT concernant les mesures qu'il aurait été souhaitable de prendre pour faire face à la situation de crise sur les énergies.

En ce domaine il convient de rétablir quelques faits et actes non contestables par les uns et les autres. Et rien ne sert de dénaturer ceux-ci.

#### Le contexte :

En premier lieu et nous le regrettons, 4 organisations patronales dont une non représentative ont porté seules et sans concertation avec la FNDT, une unique revendication sur la revalorisation supplémentaire des tarifs de + 3.5%.

Nous avons fait plusieurs propositions de concertation entre organisations professionnelles sans recevoir de réponse, nous en prenons acte tout en le regrettant, car de l'unité naît le pouvoir de persuasion.

Les remontées de nos structures départementales mais aussi de structures non affiliées à la FNDT nous ont poussé à prendre nos responsabilités pour porter la voix des taxis en organisant un premier mouvement et c'est grâce à votre mobilisation que les curseurs ont pu bouger sur le volet assurance maladie, nous y reviendront.

Le Gouvernement a eu quelques facilités à accorder la demande de revalorisation des tarifs portée par ces 4 Fédérations, car : 1/ cela ne lui coute rien ; 2/ c'est le client qui paie, s'il n'a pas disparu (clientèle affaire et tourisme) ; 3/ en augmentant nos tarifs, le gouvernement augmente ses recettes fiscales par le biais de la TVA ; 4/ pour la partie assurance maladie ce qu'il donnait en l'état en 2022, il le reprenait en 2023 en application de la convention de 2018. Un oubli sans doute de la part de certains. Oubli révélé lors de la réunion avec le directeur général de l'UNCAM.

En bref, les seuls professionnels du transport qui ne demandaient rien à l'état au titre du plan de résilience étaient les représentants de ces 4 fédérations et de fait, aucun euro n'a été fléché envers notre profession, ce qui est pour le moins dommageable !

**Pour la partie transport de malades assis :**

Le 21 mars au matin a eu lieu une réunion en urgence avec la direction de l'UNCAM. Ce même jour la FNDDT était en action sur plusieurs départements avec une forte mobilisation au-delà de ses rangs pour le taxi, preuve que la demande de 3.5% d'augmentation des tarifs n'était pas forcément la mesure majeure pour répondre aux défis présents.

Lors de la réunion, l'UNCAM a montré sa volonté d'appliquer l'augmentation des tarifs de +3.5%, mais sans mentionner le +1 de base issu de l'augmentation du tarif national du début de l'année. **Donc +1+3.5% = 3.5% proposé par l'UNCAM au lieu de +4.5 !**

Par voie d'évidence nous nous sommes opposés à ce calcul rajoutant la difficulté liée au dépassement de l'indice des 4.5% de hausse de certains départements pour l'année 2023 si nous n'avions pas un engagement écrit sur le sujet.

Non seulement la FNDDT n'a pas suivi, mais en plus, un président de fédération est allé jusqu'à l'affirmation erroné qu'à sa connaissance il n'y avait pas de clause de revoyure en 2023, en déclarant que nous ne risquons pas grand-chose pour 2023, omettant l'alinéa renvoyant aux adaptations en ce cas par les départements concernés, il a donc fallu que le conseiller technique de la FNDDT précise ce point.

Nous avons rajouté que l'on trouvait par ailleurs totalement anormal que les transporteurs sanitaire (Ambulances et VSL) obtienne une enveloppe de 91 millions d'euros à destination de la couverture des augmentations des salaires de leur branche, alors même que pour les taxis, l'UNCAM refuse de prendre en considération la question sociale. (Pour mémoire l'on parle de discussion sur une enveloppe de 21 millions d'euros pour les taxis sur la seule base de la neutralisation des effets de la pandémie sur les augmentations du transport de malades).

De façon tout à fait paradoxale, pour la deuxième fois nous demandons l'inclusion de cette variable et ne sommes pas suivis par les autres fédérations, à croire que leurs adhérents n'ont pas d'effectifs salariés au sein de leurs entreprises ou bien que nous sommes face à une méconnaissance de la structuration des entreprises de taxi effectuant du transport de malades assis.

Au final aucun point de convergence ne fut trouvé, le Directeur se retournant vers le gouvernement pour avoir des instructions. Celles-ci amèneront à l'issue de la première réunion du 14 mars et d'une intervention au plus haut sommet de l'Etat, à réinclure le 1% manquant et à ce que l'augmentation de 3.5% supplémentaire soit neutralisée pour 2023.

Néanmoins la FNDDT ne pouvait donner quitus à cette mouture finale car plusieurs points restaient en suspens, tels que la minoration de 0,5% de l'augmentation accordée pour 33 départements ayant franchi le cap des 6% de hausses pour 2021 ainsi que l'annulation de la clause de revoyure 2023 dans son intégralité.

Pour en terminer sur ce sujet, contrairement à ce que nous avons pu lire, aucun accord avec signature des parties n'existe puisqu'il s'agit seulement d'une décision unilatérale de l'UNCAM « après concertation ». Mais nous prenons acte que certains sont parvenus à signer un accord réputé non écrit.

**Pour la partie crise de l'énergie et inclusion du secteur des taxis dans le plan résilience :**

La FNDT a eu une position très claire en ce domaine avec pour axe l'urgence et la pérennisation du cadre de l'activité de nos professionnels.

Pour la partie liée à l'urgence ; la FNDT a demandé un plafonnement des recettes fiscales à la hauteur du prévisionnel des recettes budgétées dans la loi de finances 2022 ainsi que la remise en œuvre de la TICPE flottante appliquée par le gouvernement JOSPIN en 2000. Le cumul de ces mesures permettrait de minorer les impacts conjoints de la hausse des cours des carburants et celles liées à la baisse de l'euro, conduisant de facto à un double effet d'augmentation.

En second lieu pour tout contrat en délégation de service public et au titre de l'assurance maladie, la FNDT demande la détermination et la prise en compte d'un seuil du coût des carburants amenant à une révision automatique en cas de dépassement des prix facturés. Disposition existant sur d'autres parties du transport, dite « surcharge carburante ».

Enfin la prise en compte du secteur du taxi au titre du plan de résilience avec le fléchage de budget compensatoire permettant la poursuite de l'activité ne correspond pas aux préoccupations premières du taxi. Aucun apport direct du gouvernement n'a été proposé

La baisse annoncée par l'état du tarif des carburants (18 cts/litre) n'est qu'effective que pour 4 mois, mais après ?

L'étalement des dettes fiscales et sociales sur 12 mois supplémentaires n'est-il que pour les taxis ? Nous ne le pensons pas !

La récupération de la TICPE au trimestre, ne fait qu'alléger partiellement la trésorerie de nos entreprises mais n'augmente en rien nos marges pour compenser la hausse du prix des carburants.

Nous avons donc pu aborder les thèmes principaux de nos mobilisations lors de ce dernier entretien Ministériel.

Sur la TICPE flottante, nous n'avons pas été entendus, le gouvernement préférant augmenter les tarifs lui assurant de surcroît des rentrées fiscales supplémentaires.

Sur une indemnisation compensatrice, pas de réponse favorable non plus.

Sur une demande de baisse de TVA pour les taxis, là aussi le gouvernement botte en touche, invoquant une procédure législative lourde.

Sur les clauses de revoyure UNCAM, notre interlocuteur nous a assuré qu'il transmettrait au Ministère concerné et que des réponses devraient nous être données rapidement.

Au titre du moyen et long terme, nous avons demandé aussi la mise en œuvre d'État généraux ou d'assises portant sur la mise en place des énergies professionnelles. Celles-ci auraient pour but de permettre d'avoir un cadre d'accès et de prix résilient en cas de survenance de crises, telles que nous les vivons. Elles auraient le pouvoir d'assurer une meilleure visibilité sur nos activités et en ce sens, d'avoir des mécanismes pérennes d'adaptation de nos tarifications en décorrélant le surplus éventuel du coût énergie de nos tarifications et in fine d'avoir un report de ces hausses sur les contrats et ou conventions en cours .

Toujours en suivant cette même logique visant à anticiper les prochains écueils et prévenir la survenance des difficultés liées aux cadres législatifs et réglementaires, tant national que local que ceux liés à la convention de transport de malades assis, nous avons demandé que soient intégrées à priori les conséquences d'impact de ces cadres conditionnant notre activité.

A titre illustratif, notre secteur va subir les conséquences de la mise en œuvre des ZFE (zone à faibles émissions) sur l'ensemble du territoire sans que les accès soient unifiés, sans que les coûts d'adaptation aient fait l'objet d'une prise en compte des effets du verdissement des flottes professionnelles, sans que les interactions financières/techniques/opérationnelles aient été abordées.

A ce titre, lors des entretiens, la FNDT a demandé au gouvernement de prendre en compte la problématique de la transition écologique pour les taxis. En effet, l'investissement et les aides proposées, ne sont pas du tout en adéquation avec la réalité. Le plafonnement des aides est actuellement conditionné à un investissement de 50 000 euros maxi. Le montant des aides octroyées est trop faible par rapport à l'investissement. C'est insuffisant si l'on veut acquérir un véhicule performant en termes d'autonomie pour un taxi. De plus, les véhicules « dit propres » sont plus coûteux puisque les remises concédées à la profession par les constructeurs ont quasiment disparues.

Le chapitre du malus écologique automobile a été aussi abordé. La FNDT a réclamé que ce soit la date de commande qui soit prise en compte pour le calcul de la redevance et non plus la date de livraison puisque l'on sait que cette taxation augmente d'année en année mais aussi que les délais de livraison des véhicules atteignent des délais de plusieurs mois voire même 1an.

Enfin, en ce qui concerne les ZFE, la FNDT a demandé que soient accordées des dérogations concernant la pénétration des véhicules taxis hors critères dans ces zones. En effet, certains taxis bien loin de ces lieux peuvent être amenés à devoir desservir occasionnellement les régions concernées. A titre d'exemple, qu'en serait-il d'un taxi venant de grande banlieue ou de province qui transférerait un patient vers un hôpital parisien ? Serait-il obligé de refuser le transport ou abandonner son client court de chemin ? Pour finir, nous avons aussi demandé que soient accordés des délais supplémentaires aux professionnels du taxi pour faire face à ces nouvelles normes et restrictions de circulation en leur laissant le temps d'amortir intégralement leur dernier achat avant renouvellement d'un véhicule « plus vert ».

Pour conclure, La FNDT a réaffirmé sa volonté de voir publier un décret indispensable à définir la notion de « réservation préalable » pour l'ensemble du T3P. Ceci permettrait une fois pour toutes de fixer les droits et devoirs de chacun des acteurs du transport de personnes en ce qui concerne les délais d'intervention et l'occupation du domaine publique.

Voici en substance les faits et revendications portés par vous et la FNDT lors de ces journées d'actions des 21 et 30 mars 2022 qui ont permis in fine de faire avancer quelque peu nos enjeux. Nous vous laissons juge de savoir si le canevas de la FNDT manque ou non de responsabilité. L'histoire nous le dira, mais à l'aune des obligations qui nous commandent, de l'urgence à venir, des impacts tirés de l'évolution de notre cadre légal d'activité, nous auront fait valoir et continuerons à faire valoir nos positions.

Il est patent que nous devons tirer profit réciproquement de ces moments difficiles pour faire évoluer le cadre de nos activités et en assurer ainsi leurs poursuites.

Recevez chers Collègues, l'expression de nos respectueuses salutations.

La Présidente de la FNDT  
Emmanuelle CORDIER

